

Un «escort-boy» condamné à neuf mois de prison pour avoir fait chanter Pierre Palmade

Par Le Figaro avec AFP

Publié à l'instant ,

Mis à jour à l'instant

[Copier le lien](#)



L'acteur Pierre Palmade quittant le palais de justice de Paris, le 6 juin 2019. *Geoffroy VAN DER HASSELT / AFP*

L'homme de 29 ans avait en outre menacé l'humoriste de diffuser des images intimes en automne 2022.

Un «*escort-boy*», jugé pour avoir fait chanter l'humoriste Pierre Palmade en menaçant de diffuser des images intimes, a été condamné mercredi 19 avril à neuf mois de prison par le tribunal correctionnel de Paris, à l'issue d'une audience à huis clos.

L'affaire remonte à l'automne 2022, quelques mois avant que l'humoriste ne se retrouve au cœur de l'actualité en causant un accident sous l'emprise de la cocaïne, faisant trois blessés graves.

Quatorze condamnations

Yaniss H., jeune homme de 29 ans originaire de Nîmes à la silhouette frêle et aux longs cheveux bruns, a comparu ce mercredi dans le box des prévenus (étant détenu pour une autre affaire). Son casier judiciaire porte déjà la mention de quatorze condamnations, dont une pour des faits similaires en 2018. Il avait été contacté par Pierre Palmade sur un site d'escorts et avait eu avec lui des rapports sexuels tarifés à plusieurs reprises, au cours de soirées où l'humoriste avait consommé des drogues de synthèse, avait révélé *Le Parisien*.

Sur fond de litige concernant la rémunération du jeune homme, Yaniss H. aurait menacé Pierre Palmade de diffuser une vidéo prise à son insu pendant une de ces soirées, en lui réclamant de l'argent. Pierre Palmade, qui n'était pas présent à l'audience, avait porté plainte en octobre 2022. «*Il a mis longtemps à déposer plainte car il craignait la médiatisation, et ça a été le cas*», a déclaré devant le tribunal son avocate, Me Céline Lasek, en demandant le huis clos.

«**Décision équilibrée**»

Contre l'avis du parquet qui a estimé que l'humoriste s'était déjà exprimé «*de manière publique, dans les médias*», sur ces faits, la proutidente a ordonné que l'audience se tienne sans public «*pour respecter*» la dignité de Pierre Palmade. Son avocate n'a pas souhaité commenter le jugement du tribunal, que le conseil de Yaniss H., Me Carmelo Vialette, a qualifié de «*décision équilibrée*».

La rédaction vous conseille

- [Pourquoi l'affaire Palmade fascine-t-elle autant ?](#)
- [Affaires Palmade, Jubillar, Sihem... Mourad Battikh, l'ascension fulgurante d'un avocat insatiable](#)
- [Ce que révèle la célérité de la justice dans l'affaire Palmade](#)

Sujet

[Pierre Palmade](#)

À lire aussi

Marseille : un jeune de 18 ans tué après une altercation avec un automobiliste et ses passagers

▶ [REGARDER LA VIDÉO](#)

Isère : bloquée dans une cabane enfouie sous la neige, une randonneuse retrouvée sauve

L'étudiant tchadien interpellé vendredi à Paris a été libéré 🇫🇷
